

# SANIMAIN H



## LOTION de NETTOYAGE et LAVAGE ANTISEPTIQUE des MAINS et du CORPS

- Agréablement parfumé
- Fonctions bactéricide et fongicide
- Très doux
- Fonctions biocides actives en condition de saleté
- Ne dessèche pas la peau
- Compatibilité dermique contrôlée

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide visqueux.
RÉACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre.
pH pur	: 5,65
MASSE VOLUMIQUE	: 1010 g/l +/- 20 g/l.
ODEUR	: Florale.
COULEUR	: Légèrement bleue
TENSION SUPERFICIELLE à 1%	: 33,1 dyne/cm.
VISCOSITÉ BROOKFIELD à 22 °c	: 1850 cps, mobile 4, vitesse 20 tr/min.

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

**Spécifique pour le nettoyage, lavage des mains, lavage corporel avec une fonction désinfectante simultanée.**  
**Bactéricide levuricide** à large spectre d'activité, contre les bactéries GRAM + et GRAM -, les champignons et levures.  
**Conserve ses propriétés biocides en présence de substances interférentes telles que les souillures de matières organiques ou protéiniques.**

Action bactéricide rapide grâce à la combinaison basse tension superficielle et digluconate de chlorhexidine.

Présente un large spectre d'activité **bactéricide et fongicide** :

- Efficacité bactéricide (en présence de substances interférentes) testée selon norme NF EN 1276 à 50 % v/v (p.v. NL/01200/3) sur *Listeria monocytogenes*.
- Efficacité bactéricide (en présence de substances interférentes) testée selon norme NF EN 1276 à 50 % v/v (p.v. NL/00280/3) sur souches tests : *Pseudomonas aeruginosa*, *Escherichia coli*, *Staphylococcus aureus*, *Enterococcus hirae*
- Efficacité levuricide (condition de propreté) testée selon norme NF EN 1275 à 50 % v/v (p.v. NL/00301/1) en 5 minutes sur *candida albicans*.

**Contrôle de la COMPATIBILITE CUTANEE effectué en LABORATOIRE de DERMATOLOGIE :**

**Résultat :** Evalué **NON IRRITANT** selon tests d'évaluation par pansement semi-occlusif  
 Référence ID - 14 / 03 413

La présence de digluconate de chlorhexidine apporte complémentirement à l'action désinfectante une fonction bactériostatique prolongée : cette activité de rémanence présente un intérêt dans la lutte contre les infections nosocomiales pour réduire les risques de transmission manuportées **et partout où l'hygiène des mains est indispensable et nécessite un produit de lavage désinfectant antiseptique adapté à un usage fréquent.**

Spécifiquement recommandé pour utilisation avec les distributeurs de savons à commande non manuelle dans les sanitaires et autres locaux nécessitant la mise à disposition permanente du nettoyant de lavage antiseptique des mains.

**NETTOYANT CORPOREL A FONCTIONS ANTISEPTIQUES, REDUIT LES RISQUES DE TRANSFERT DE :**

Contaminations, contagions, épidémies, avant ou après accès dans les zones ou lieux présentant des dangers de propagations microbiennes.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres de soins</li> <li>• Milieux hospitaliers</li> <li>• Maisons de retraite</li> <li>• Professions de santé</li> <li>• Crèches</li> <li>• Centres de secours et d'urgence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités</li> <li>• Piscines, Centres sportifs</li> <li>• Cabines de douches des piscines et des centres de thalassothérapies</li> <li>• Ambulanciers</li> <li>• Samu-pompier</li> <li>• Secouristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industries agroalimentaires</li> <li>• Hygiène, désinfection des mains, plan HACCP</li> <li>• Ateliers de découpe, de préparation ou de conditionnement de denrées alimentaires</li> <li>• Magasins de ventes de distribution d'aliments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vétérinaires</li> <li>• Eleveurs</li> <li>• Ateliers d'équarrissage</li> <li>• Déchetteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprise funéraires ( cf article R. 2213-42 )</li> <li>• Entreprise d'exhumations ( cf article R. 2213-42 )</li> </ul> <p><b>Pour info :</b>  <a href="#">Article R.2213-42 du Code Général de Collectivités Territoriales</a>  <b>Les personnes chargées de procéder aux exhumations revêtent un costume spécial qui est ensuite désinfecté ainsi que leurs chaussures. Elles sont tenues à un nettoyage antiseptique de la face et des mains.</b></p>
---	---	--	---	--



Z.A. NEVERS ST ELOI - 27, Rue des Grands Prés - 58000 NEVERS - France - SIRET : 408 432 417 00017 - RCS 96B140  
 www.prodic-diffusion.com - info@prodic-diffusion.com  
 Tél : 03.86.23.96.13 - Fax : 03.86.23.96.03

ABSORBANTS INSECTICIDES    DESOXYDANTS    GRAISSES RATICIDES    ACIDES PHOSPHATANT    LUBRIFIANTS REPULSIFS    ALCALINS    DECAPANTS PROTECTEURS SAVONS    SOLVANTS    AEROSOLS    DEGRAISSANTS    TRAITEMENTS SHAMPOINGS    NETTOYANTS DESINFECTANTS DE SURFACES CARROSSERIES



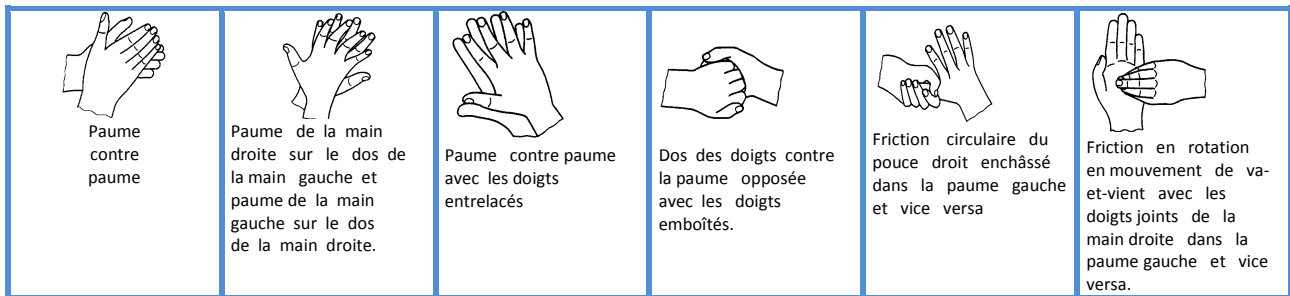
## MODES ET DOSES D'EMPLOI

En application PREVENTIVE avant de manipuler les objets, les matériels, surfaces, denrées alimentaires.

En application CURATIVE après chaque passage aux sanitaires ou après avoir touché des supports, objets contaminés ou présentant des risques de transferts manu-portés de micro-organismes.

LAVAGE HYGIENIQUE DES MAINS à ACTION ANTISEPTIQUE pour les PROGRAMMES H.A.C.C.P. :

- Mouiller les mains, poignets, avant-bras.
  - Prélever le volume d'une noix (soit 5 ml) dans le creux d'une main.
  - Etaler et masser soigneusement et uniformément pendant une minute, paume contre paume d'abord puis sur le dessus des mains entre les doigts sur les poignets, avant-bras en insistant sous les ongles en brossant.
  - Rincer abondamment à l'eau potable.
  - Sécher les mains à l'aide d'une lingette à usage unique.
- NOTA : dans le cas d'un robinet d'eau à commande manuelle fermer celui-ci à l'aide d'une lingette.



## CONDITIONNEMENTS

Modèles emballages possibles en polyéthylène recyclable

Bidon de 5



Cartouche de 2,5 litres pour distributeurs BPC 25 ou ZCV 23



## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Gel à base de fonctions synergisées bactéricides cationiques ammoniums quaternaires, agents lavant doux non ioniques, dermoprotecteurs et antiseptique digluconate de chlorhexidine.

Usage biocide entrant dans la catégorie TP 1 : chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 7,5 g/l, chlorure d'alkyl dimethyl ethyl benzyl ammonium 7,5 g/l, digluconate de chlorhexidine 2 g/l.

- Composition INCI : AQUA, PEG-150 DISTEARATE, GLYCERIN, COCOPETAÏNE, MYRISTALCONIUM CHLORIDE, SODIUM BENZOATE, CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE, DMDM HYDANTOÏN, QUATERNIUM-14, ALLANTOÏNE, FRAGRANCE, CITRIC ACID, CI 42051

Fabrication en laboratoire soumis à déclaration auprès de l'AFSSAPS (association française de sécurité sanitaire des produits de santé) système qualité certifié ISO 9001 / 2000. Formulation déposée aux centres antipoison de Paris, Lyon et Marseille sous la référence FSH250

## RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

### Produit professionnels

USAGE EXTERNE :

Conserver hors de la portée des enfants dans son emballage d'origine.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Eviter tout contact avec les yeux, en cas de projection dans les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.

Ne pas mélanger car non compatible avec des savons, détergents anioniques ou autres composés désinfectant.

Observer la date limite d'utilisation figurant sur l'emballage.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.